

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 655 14 octobre 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
François Brutsch
Marcel Burri
André Gavillet
Yvette Jaggi
Ursula Nordmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

Les œillères des sénateurs

Le Conseil des Etats, vous connaissez. Très à cheval sur les principes juridiques et sur le respect de l'économie de marché. La semaine dernière il aurait eu l'occasion d'illustrer cette réputation; il n'a fait que montrer son attachement à la défense d'intérêts bien particuliers, une conception bien étroite du libéralisme économique où prime la voix des producteurs. Les consommateurs, eux, sont assez grands pour se débrouiller tout seuls.

On le sait, les véhicules à moteur nouvellement importés passeront dorénavant un examen sévère relatif au bruit et aux gaz d'échappement. Une motion acceptée par le Conseil national demandait aux cantons de publier les résultats de ces tests ainsi que la consommation de carburant. Simple affaire de transparence, données élémentaires qui permettraient au consommateur de faire son choix en connaissance de cause.

Pourtant c'est encore trop demander à Kurt Furgler et au Conseil des Etats. La motion a été transformée en postulat, autant dire envoyée aux oubliettes.

Décidément, en Suisse, l'économie de marché est un air qu'on fredonne beaucoup; mais quand il s'agit de créer les conditions pour qu'elle fonctionne vraiment, la mélodie s'éteint rapidement. Voir la loi sur les cartels.

ECONOMIES

Des lobbies sans freins

Commençons par un feuilleton, celui de Cointrin. Un équipement qui fait la fierté du canton de Genève, mais dont on ne sait guère s'il suscite

encore l'enthousiasme des habitants (bruit, pollution). A la clef donc, une politique officielle en demi-teinte: exaltation périodique de l'aéroport, affirmation du besoin d'adaptation, mais sans déborder les dimensions actuelles.

La construction d'une nouvelle halle de frêt est à l'ordre du jour depuis plusieurs années. La facture est salée: 123 millions. L'idée court alors que Swissair pourrait avancer la somme et se rembourser par l'utilisation gratuite des locaux; on éviterait ainsi un éventuel référendum.

Lorsque le conseiller d'Etat Grobet prend en main les Travaux publics, il fait revoir le projet à la baisse — moins 10%. Précision utile, les utilisateurs ont été associés au projet.

Mais le vent tourne, les affaires de Swissair ne sont plus aussi florissantes; la compagnie nationale dénonce alors la mégalomanie des autorités genevoises, elle n'a pas besoin d'un palais et propose des économies pour dix nouveaux millions.

Terminons par une interrogation. Dans l'affaire de la halle de frêt, Swissair, dans un premier temps, a vu grand, d'autant plus grand qu'elle n'assumait pas la charge financière. Lorsque le canton annonce qu'il entend rentabiliser son investissement par le biais des locations — problème budgétaire aidant — Swissair à l'aube d'une période difficile met les pieds contre le mur. La compagnie nationale a joué là le rôle bien involontaire de régulateur des investissements publics!

Mais ailleurs, pour les écoles, les universités, les hôpitaux, les routes, les stations d'épuration, qui fait ce contrôle? Quel rempart contre l'appétit des lobbies d'utilisateurs — enseignants, médecins, organisations diverses — et des constructeurs, tous intéressés pour des raisons diverses — pouvoir, prestige, bénéfices à réaliser — à ce que le projet soit plus grand, plus sophistiqué encore?

SUITE ET FIN AU VERSO

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

Des lobbies sans freins

L'administration est-elle suffisamment armée pour répondre à ces pressions? On peut parfois en douter.

Quant aux parlements, dominés par des majorités bourgeoises, pris soudain par la fièvre des économies, on aimerait croire qu'ils passent au peigne fin les demandes de crédit d'investissement qui leur sont soumis.

Il est vrai qu'il est plus simple de rogner sur les dépenses sociales — abaissement des subventions aux caisses-maladie par exemple — dont les bénéficiaires sont moins bien organisés et moins proches du pouvoir que les rois du béton, les seigneurs de la pédagogie ou les princes de la santé.

A. BORNER ET LA LOI FURGLER

Genève: silence, on vend!

M. Alain Borner, chef radical du département genevois de l'Economie, n'a pas de chance: lui qui veille personnellement à l'engagement de chaque collaborateur de son département en contrôlant tout d'abord leur docilité et ensuite leur appartenance à l'ex-grand parti, ne voilà-t-il pas qu'il vient d'engager un juriste rigoureux et efficace! Et comble de malheur, pour faire appliquer la loi Furgler. L'autorisation d'achat de propriétés immobilières par des étrangers non domiciliés en Suisse est l'un des volets les plus rentables des services qu'un certain nombre d'avocats bien introduits assurent à leur clientèle — essentiellement arabe, française ou italienne — en quête de «sécurité». Avec un succès évident: Genève, canton minuscule pour la superficie, arrive en troisième position des cantons suisses — immédiatement après les Grisons et le Tessin —

pour la valeur des propriétés ainsi vendues de 1961 à 1980. Pour cette même période, 14% de la valeur totale des ventes suisses avait été autorisé dans le canton de Genève, performance qui classait ce dernier avant un canton aussi étendu que Vaud!

La générosité de la pratique genevoise — l'application de la loi Furgler est du ressort cantonal — suscite bien des réserves auprès des autorités fédérales sans que celles-ci aient jamais eu le courage de la remettre en question. Et voilà que cette industrie fructueuse allait être compromise par un fonctionnaire nouvellement engagé... On fit savoir à M. A. Borner que cette situation était inacceptable et à la fin de la période d'essai, le contrat de l'intéressé ne fut pas reconduit. Première explication: mauvais rapports avec ses collaborateurs; deuxième explication: interprétation très personnelle de la loi Furgler (traquée dans chaque dossier).

Ajoutons à cela une manière de fixer la rémunération de l'intéressé qui donnerait à penser que dans certains secteurs de l'Etat de Genève règne le fait du prince (il est vrai qu'à l'aéroport, on déroule le tapis rouge pour les déplacements de M. A. Borner).

Finalement, le plus étonnant, dans toute cette affaire, c'est l'absence de prise de position politique sur le problème qui est à l'origine du scandale. Genève, canton étranglé par son exiguïté territoriale, a vendu entre 1961 et 1980 pour près de 3,5 millions de m² de biens immobiliers à des étrangers, appartements non compris (5^e position en Suisse, derrière Vaud, record absolu, Tessin, Valais et Lucerne): pas une véritable réaction du monde politique et en particulier de ces professionnels du nationalisme que sont les Vigilants. On vous signalera bien, il y a deux ou trois ans, une interpellation Jörimann (soc.) sur un cas qui semblait croustillant, et un projet de résolution Borgeaud (démocrate-chrétien) pour une sévérité plus grande en la matière; c'est tout! Et ni le Conseil d'Etat, ni le Grand Conseil n'ont pour l'instant donné suite à l'une ou l'autre de ces interrogations.

PARTENAIRES SOCIAUX

Union syndicale suisse: le congrès de la crise

Trois jours de congrès ordinaire, en cette fin de semaine à Lausanne, pour l'Union syndicale suisse. Trois jours de rapports, de débats, de discussions, de résolutions aussi, dont il ne faudra pas toutefois surestimer l'importance, l'essentiel des pouvoirs restant entre les mains des fédérations membres. Trois jours qui permettront aux observateurs attentifs et très au fait du mouvement syndical de voir si une nouvelle combativité syndicale naît des difficultés sociales actuelles, ou si au contraire l'offensive patronale provoque un mouvement de crispation et de repli sur les avantages acquis. Le débat sur les propositions parvenues sur le bureau du comité directeur, ceux portant sur la politique syndicale en matière de salaires et de compensation du renchérissement, sur la politique du marché du travail, la réforme des cartels ou l'initiative populaire sur les abus dans le domaine des prix seront des indicateurs précieux à cet égard.

En tout état de cause, on sait déjà que, quelle que soit l'orientation de la politique syndicale qui sortira de ces trois jours de congrès, demeurera la question des moyens à mettre en œuvre pour la réaliser.

LE PRÉCÉDENT LUGANAIS

Quelques notes prises à l'examen des documents préparatoires, qui permettront peut-être de mieux suivre le déroulement de cette manifestation et d'en évaluer l'issue.

Au dernier congrès ordinaire, le 44^e, qui s'était tenu à Lugano il y a quatre ans (entre-temps a été célébré à Berne le centenaire de l'USS), 103 «propositions» avaient été examinées en plénum, pour une soixantaine cette année¹. Arrêtons-nous à ce

point de l'ordre du jour qui est traditionnellement l'un des gros morceaux du congrès.

En 1978, à peine une dizaine de propositions avaient été rejetées par les délégués. Rejet ou acceptation: certains «oui» qui ne sont pas suivis d'effet pratique équivalent à des refus... N'empêche, pour mémoire, les «non» de Lugano:

— Fédération suisse des travailleurs du commerce, des transports et de l'alimentation. *Le congrès invite l'USS à charger un centre de recherches approprié d'établir le modèle de structures syndicales optimales.*

— Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier. *Le congrès condamne les manœuvres du patronat et de ses alliés visant à discréditer et à limiter l'activité de ses représentants des travailleurs qui défendent les légitimes revendications des salariés. Les immixtions indues dans les affaires des syndicats et les négociations collectives en cours se multiplient. Le patronat, en abusant de la maturité politique insuffisante du peuple suisse et de l'influence exercée par les mass media, s'emploie toujours plus fortement à ébranler la solidarité entre travailleurs. Ces machinations des employeurs confèrent de plus en plus un aspect politique aux négociations collectives. Nous invitons l'USS à faire la lumière sur ces comportements patronaux et à les combattre par une stratégie appropriée.*

— Cartel du Tessin. *Le congrès invite les organes de l'USS à soutenir l'initiative «Etre solidaires» tant lors des débats parlementaires qu'au cours de la campagne qui précédera la votation.*

DÉJÀ L'INDICE

— Fédération suisse des typographes (et Union des syndicats du canton de Genève). *L'indice actuel ne tient pas compte que de nombreux ména-*

ges ouvriers ne disposent que d'un salaire; accrédite la thèse que le salaire de la conjointe ne sera qu'un revenu d'appoint; donne une image faussée du revenu des familles ouvrières — qui est en réalité nettement inférieur au revenu moyen de l'ensemble des ménages. En conséquence l'USS s'engage à ne plus reconnaître un indice calculé sur la base d'un revenu de ménage et à exiger que celui-ci soit établi sur la base des salaires individuels. L'USS prend ses dispositions pour calculer son propre indice, dont le calcul sera fondé sur les revenus individuels des travailleurs.

— Cartel syndical vaudois. *Constatant que l'indice suisse à la consommation, calculé par l'Ofiamt, servant notamment de base à la réadaptation des salaires, ne reflète pas le renchérissement tel qu'il est ressenti par la majorité des travailleurs dès l'instant où il ne couvre pas l'ensemble des charges des salariés (impôts et assurances en sont exclus et il n'est pas tenu compte des diminutions de prestations d'assurances), où la pondération entre les groupes de dépenses (alimentation, loyer, transports, chauffage, etc.) ne correspond pas à la structure d'un budget de travailleur, le Cartel syndical vaudois propose que l'USS crée un indice du pouvoir d'achat comprenant l'ensemble des charges (en fonction des prix relevés par l'Ofiamt) et basé sur la structure des dépenses correspondant réellement à la majorité des travailleurs.*

Cette année, une fois de plus, les diverses «propositions» permettront un tour d'horizon complet des principaux problèmes de l'heure, avec une empoignade prévisible au chapitre de la réduction de la durée du travail; là, le comité directeur de l'USS accepte d'entrer en matière sur une intervention du Cartel tessinois mettant l'accent sur la nécessité d'une ample consultation en 1983 en vue du lancement éventuel d'une initiative visant à réduire la durée du travail («... pour l'instant, il s'agit de se concentrer sur l'initiative pour le pro-

longement des vacances et sur les efforts des fédérations visant à une réduction de la durée du travail — personnel fédéral, métallurgie»).

QUATRE «NON» D'EMBLÉE

Sur un certain nombre de points pourtant, le comité directeur de l'USS préavise un rejet pur et simple. Passons sur les questions d'organisation interne aux syndicats (transfert d'une fédération à l'autre, sauvegarde des fonds de prévoyance). D'autres «non» secs sont plus significatifs:

— pas d'ancrage dans la loi du principe de la compensation intégrale du renchérissement (la question doit être réglée sur le plan conventionnel) — proposition du Cartel tessinois;

— pas d'initiative réclamant des pensions populaires basées uniquement sur l'AVS (au moins dans l'immédiat: «tant que la nouvelle loi sur la prévoyance professionnelle ne se sera pas révélée inefficace») — proposition du Cartel tessinois;

— pas de soutien aux initiatives en faveur de l'abaissement de l'âge donnant droit à la rente de l'assurance-vieillesse et survivants (l'USS ne se prononce pas sur une initiative en cours, lancée de «l'extérieur») — proposition de la Fédération du personnel du textile, de la chimie et du papier;

— pas d'augmentation proportionnelle du nombre des femmes représentant l'USS dans les commissions fédérales («la nomination des représentants de l'USS dans des organes officiels se fait selon le critère de la compétence et de la disponibilité, et non du sexe») — proposition du Syndicat du bâtiment et du bois.

¹ Voir le «Rapport d'activité 1978-1981», somme fortement indigeste mais remarquablement détaillée sur les options fondamentales de l'USS (adresse utile: c.p. 74, 3000 Berne 23).

Café imbuvable

En régime d'économie de marché, les prix sont réputés dépendre du rapport entre l'offre et la demande. Ils montent quand la seconde dépasse la première, et ils diminuent — en principe — quand les quantités offertes excèdent les capacités d'absorption du marché. En réalité, cette éventualité ne se produit pas dans le secteur industriel, où le volume de la production est maîtrisable.

Dans l'agriculture en revanche, les excédents demeurent inévitables, en raison du climat, ou parce que les producteurs veulent ainsi améliorer leur revenu. Dans certains secteurs, les surplus réapparaissent périodiquement, comme de mauvais refrains connus des gens de la profession, à chaque fois pourtant pris au dépourvu.

Ainsi du café, dont le cycle passe, sauf événement météorologique majeur, par une crise de surproduction tous les sept à huit ans environ. Dans le temps, les Brésiliens versaient le café par sacs entiers dans les chaudières des locomotives à vapeur. Et malgré l'organisation internationale «ad hoc» installée à Londres depuis une vingtaine d'années, on n'a guère fait de progrès dans l'utilisation des excédents de «l'or brun».

FAUTE DE DEMANDE SOLVABLE

Voyez la dernière trouvaille du sieur Richir, qui s'occupe du secteur café dans la maison André, laquelle fait beaucoup d'autres commerces que celui des céréales. Or donc, il suffirait de détruire les stocks encombrants, de rémunérer les producteurs à un prix fixe, et de faire payer l'opération aux consommateurs, à raison de 20 cents américains par livre!

Certes, le café ne constitue pas un aliment de base pour l'être humain. Mais il n'en reste pas moins choquant qu'il faille éliminer un produit que l'on ne peut ni écouler, ni stocker plus longtemps et cela «simplement» par défaut d'une demande solvable. Les pays de l'Europe orientale, grands amateurs de café, consacrent leurs devises à des besoins plus urgents et boivent sous ce nom des substituts aussi bizarres qu'insipides.

Le drame des surplus agricoles se renouvellera aussi longtemps que les producteurs estimeront nécessaire d'avoir toujours davantage à livrer pour maintenir leur niveau de revenu. Si les prix unitaires payés à l'exploitant lui permettaient de vivre, il ne serait ni tenté ni obligé de produire davantage, au risque de se retrouver avec des surplus impossibles à écouler... que des experts trouveront — ô scandale — rationnel de détruire.

Détruire un produit agricole, un produit de la terre: geste de désespoir de paysans en colère, geste de technocrate gérant l'approvisionnement, geste aberrant qui devrait provoquer la colère des dieux. Et qui fait naître tout au plus le murmure des consommateurs.

NB. A l'occasion de la «journée mondiale de l'alimentation», pour la première fois en Suisse romande, des organisations venant d'horizons aussi différents que des paysans, des consommateurs, des tiers-mondistes ou des écologistes, «expriment une volonté commune de sensibiliser et d'agir pour maintenir une population agricole nombreuse, obtenir pour tous une alimentation saine, le respect de l'environnement, la lutte contre le scandale de la faim»: c'est le Forum romand «Vaincre la faim» du 16 octobre à l'Ecole polytechnique de Lausanne. Participent en effet à l'organisation de cette manifestation: Action catholique rurale, Jardins de cocagne, Déclaration de Berne, Fédération romande des consommatrices, Frère sans frontières, Société coopérative du Grile, Groupe volontaires d'outre-mer, Institut de la vie, Magasins du monde, Mouvement populaire des familles, Pro Gana, Union des producteurs suisses, WWF.

ORDRE

Dissidentes radicales

Tous les partis politiques sont périodiquement agités par des crises internes. Actuellement, cette agitation semble se généraliser. «Die Weltwoche», l'hebdomadaire zurichois, consacrait récemment (22.9) deux pages aux efforts de la droite du parti démocrate chrétien pour mieux reprendre en main le gouvernail du parti du «centre dynamique».

On connaît les démelés de la conseillère aux Etats genevoise Bauer-Lagier avec le parti libéral, reflet de divergences plus profondes sur le sens du «nouveau» libéralisme.

Au parti socialiste, l'histoire se renouvelle avec régularité. Pas besoin de s'étendre sur le sujet: la presse dite d'information s'en charge avec plaisir. Un texte intéressant parmi d'autres: l'article intitulé «Crise intérieure du Parti socialiste suisse» publié dans «L'Etincelle», le journal clandestin genevois de la Fédération socialiste suisse au début de 1943.

Le parti radical lui-même, dont la «doctrine» est pourtant assez lâche pour aborder n'importe quelle contestation, n'est pas épargné par ce genre d'affaires. Plusieurs de ses sections cantonales ont des problèmes de personnes à résoudre. On rappellera seulement pour mémoire les tentatives de certains radicaux tessinois et de leur journal pour faire éliminer le procureur du Sotto Ceneri Paolo Bernasconi, radical mais surtout intrépide enquêteur dans les affaires économiques mises à jour dans ce canton.

Mais le phénomène le plus intéressant, c'est l'apparition de dissidentes radicales!

A Frauenfeld, Ursula Brunner, députée au Grand Conseil, a eu le malheur de participer activement à la manifestation pacifiste greffée sur la démonstration militaire de la Société suisse des officiers.

C'est probablement la goutte qui a fait déborder le vase: elle gênait depuis un certain temps par son action tiers-mondiste, ses attaches avec M-Renouveau et nous en passons. Conséquence brutale: une «invitation» à démissionner du parti radical. Sur son refus, la procédure d'exclusion a été engagée. Epilogue à la fin du mois.

Un autre cas, cette fois à Berne. Leni Robert-Bächtold, elle aussi députée radicale au Grand Conseil, vient de dénoncer publiquement les méthodes policières utilisées pour évacuer les environs de l'ancien centre autonome lors d'une manifestation pour sa réouverture le 17 septembre passé. Quelques détails, peu connus de ce côté-ci de la Sarine. Membre d'une fondation pour l'étude des

problèmes de la jeunesse «en mouvement», Leni Robert-Bächtold avait suivi de près la manifestation, sans y participer; elle fut prise dans la rafle finale. Restée jusqu'au bout avec les interpellés alors qu'elle aurait pu quitter les locaux de la police après avoir été reconnue, ce qu'elle a vu l'a révoltée. Or, le municipal de la police à Berne est aussi un radical. L'affaire suit son cours...

Ajoutons que Leni Robert-Bächtold est première des viennent-ensuite de la liste radicale au Conseil national, ce qui atteste qu'elle est connue dans tout le canton, essentiellement pour son activité écologique.

Il y a aussi des «verts» difficiles à digérer au Parti radical.

INDEXATION DES SALAIRES

Faites valoir vos créances!

Le prétexte d'une surévaluation de l'indice, + 2,5% prétendument, prétexte immédiatement saisi par les banques, du moins sur la place de Zurich, pour ne pas compenser intégralement le renchérissement et pour faire pression sur les autres secteurs de l'économie vaut, en perte pour les uns, en économies pour les autres, plus de deux milliards.

Pour le prix, il vaut la peine d'y regarder de plus près.

D'abord, le principe même d'une reprise.

Une reprise est injustifiable, non seulement sur le plan de l'honnêteté et de la bonne foi, mais économiquement.

LA CONFUSION DE ZURICH

Les banquiers de Zurich confondent la surévaluation du calcul de l'indice avec une erreur comptable ordinaire; ils méconnaissent, quand bien même

ils savent s'en souvenir en d'autres circonstances, l'interactivité des faits économiques.

La prétendue surévaluation se serait déroulée sur pratiquement cinq ans, dès 1977. Admettons ici, par simplification, qu'elle ait été de 0,5% l'an.

A fin 1977, à fin 1978, à fin 1979, etc., la compensation a été obtenue par les salariés. Les entreprises ont vu ainsi augmenter leurs frais généraux et ont répercuté ces charges accrues sur leurs prix.

Les banquiers zurichois ne peuvent pas à la fois dénoncer la spirale de l'inflation et méconnaître l'enchaînement prix-salaire-prix!

Prenons des secteurs où les charges salariales sont évidentes, de l'ordre de 75%.

Depuis 1977, les CFF ont augmenté leurs tarifs; ils s'efforçaient de suivre l'inflation et la croissance des coûts. Augmentation aussi dans les transports publics. Prix plus élevés dans tout le secteur de la santé.

Même scénario dans le secteur privé. Par exemple dans le bâtiment où les charges salariales sont lourdes. Dans les services. Et ainsi de suite. Seule l'industrie d'exportation, soumise à la concurrence étrangère, aux variations du franc suisse, n'avait pas la même faculté de report.

Dès lors les salariés qui, comme les complaisants employés de banque zurichois, n'auront pas obtenu la pleine compensation du renchérissement, mais qui auront subi une reprise pour «trop payé!», seraient en droit de faire valoir une créance contre toutes les entreprises et sociétés qui ont suradapté leurs prix. Sur chaque facture, ils porteront d'autorité un rabais de 2,5%!

Nul doute aussi que les banquiers de Zurich et d'ailleurs qui ont toujours déclaré: «Que baisse le taux d'inflation et nous baisserons les taux hypothécaires», ne saisissent ce prétexte pour rabattre 1/4%.

L'intégration des charges aux prix, le poids très variable des salaires dans les charges rendent l'idée même de reprise totalement absurde.

Ou plus exactement, elle signifie une baisse du pouvoir d'achat.

A. G.

RADIO-TV

Blocage mental au Conseil des Etats

La motion Guntern l'a voulue indépendante et immédiate. La voilà donc en voie de très prochaine création, cette autorité de plainte radio-télévision que le Conseil fédéral voulait instituer plus tard, par l'article constitutionnel (qui perd du coup tout intérêt pratique aux yeux des citoyens).

Leo Schlumpf aurait voulu que les Chambres lui octroient trois postes supplémentaires pour assurer le secrétariat de la future nouvelle commission. Pas question de tourner ainsi le blocage du personnel, a dit le Conseil des Etats, qui s'y connaît en blocage.

Voilà qui promet pour la discussion en décembre sur le budget 1983 et sur l'initiative parlementaire dite du «plafonnement des effectifs».

TABLE OUVERTE

Les conditions d'un dialogue

Plutôt terne, le débat de dimanche dernier, à «Table ouverte», à propos du stockage des dépôts moyennement et faiblement radioactifs. Bon début pourtant, avec des Valaisans relevant les incuries du rapport de la CEDRA (coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) sur le problème. Et puis on a eu droit aux salades connues du président Rometsch, qui agrmente son bla-bla d'une expérience débile au moyen d'un (faux?) détecteur de radiations, d'un faux tonneau de faux déchets et d'une vieille montre: démonstration du niveau des arguments coutumiers de la CEDRA.

Côté du public, semble-t-il, deux populations (choix de la TV?). Quelques personnes, jeunes pour la plupart, qui semblent avoir potassé la question et qui arrivent avec des questions fondamentales: quelle est la fiabilité de la méthode scientifique? quel crédit accorder à des spécialistes qui sont d'avis opposés? n'y a-t-il pas une immense présomption à accepter d'hypothéquer l'avenir pour

des siècles? etc... Les autres, hélas, ne sont troublés que par des problèmes de détail: il y a des sources juste au-dessus de la galerie d'accès; les routes du village sont trop étroites pour laisser passer les camions, etc... Et l'impression angoissante que, parmi ceux qui posent ces questions, il y a pas mal d'élus locaux. S'il ne trouve en face de lui que cette opposition-là, M. Rometsch aura la tâche facile.

Le débat était édifiant en ce sens qu'il montrait, une fois de plus, que certains des grands problèmes de notre époque sont mieux abordés par des groupes hors partis qu'au sein des formations politiques traditionnelles. Certes, ce n'est pas la mission d'un élu local que de débattre des grands problèmes, mais ce n'est pas une raison pour laisser techniciens et technocrates s'en emparer. La condition «sine qua non» du bon fonctionnement de la démocratie, c'est aujourd'hui de ménager un espace de pouvoir et de prise de parole aux groupes hors partis, et pas seulement au cours d'une émission de télé. Sous peine d'être privé de dialogue. C'était la leçon de ce débat, leçon qui vaut bien l'heure un peu ennuyeuse passée à le suivre. Combien de téléspectateurs auront tenu le coup?

M. B.

PALAIS FÉDÉRAL

La nouvelle croisade de Kurt Furgler

Les experts en sémantique fédérale y auront vu un double signe: jeudi dernier, Kurt Furgler inaugurait l'Olma, célébration annuelle de l'agriculture d'outre-Sarine, et vendredi, il représentait le Conseil fédéral à la Journée des Banquiers 1982. Certes, Kurt Furgler se rend volontiers dans sa ville natale de Saint-Gall; certes, l'Association suisse des banquiers avait inscrit un exposé sur «le droit dans l'Etat totalitaire» à son ordre du jour. Mais le président de la Confédération est cette année aussi

le ministre de l'Agriculture, et le vice-président Aubert avait quitté dès mercredi Lugano, où en principe sa présence était pourtant requise jusqu'à la fin de la conférence ministérielle du Conseil de l'Europe sur les pouvoirs locaux. Bref, n'étaient son zèle increvable et son talent pour la figuration intelligente, M. Furgler n'avait rien à faire ni à Saint-Gall ni à Bâle. Dans ces conditions, rien n'interdit d'interpréter ce double déplacement comme un signe de la nouvelle curiosité du juriste Kurt Furgler pour les affaires économiques.

Le département de l'Economie publique a beau trembler de haut en bas à cette idée, le petit père des polices et des mœurs helvétiques songe sérieu-

sement à se recycler dans l'économie. Et cela au moment du grand défi de la crise bien sûr: tout à fait dans l'esprit de Furgler de jouer les redresseurs de conjoncture, et dans la mentalité des radicaux de quitter le navire qui prend l'eau (n'ont-ils pas refilé, la caisse fédérale vidée par leurs soins au socialiste Willy Ritschard qui doit s'échiner à régler l'ardoise?) et bien dans l'esprit de leurs manœuvres actuelles de postuler pour Justice et Police (ils seraient ainsi en mesure de soustraire au zèle législatif de Furgler, pour le plus grand profit de leurs alliés patronaux, une loi qui n'est pas encore sous toit, le crédit à la consommation, et un texte attendu pour la prochaine législature, la loi sur les SA).

DU BRIGADIER AU CAPITAIN

Or donc, le scénario pourrait prendre la tournure suivante: en lieu et place du pâle ingénieur Bremi, faible locomotive freinée par le tander Cincera, c'est le juriste Rudolf Friedrich, 60 ans l'an prochain, qui va succéder pour quelques années à Fritz Honegger. L'avocat de Winterthour va reprendre le Département ultra-rodé de la Justice et Police, que le brigadier Furgler pourra laisser tranquillement au capitaine Friedrich, malgré que ce dernier n'ait pas d'expérience dans un exécutif cantonal ou même communal. Comme le fait de laisser à un célibataire le soin de défendre le nouveau droit matrimonial ne constituerait pas forcément un démarrage sérieux, Kurt Furgler, jamais effrayé par le travail, garderait le dossier au moins jusqu'à la session extraordinaire de janvier (dont la convocation sera, notez-le bien, définitivement décidée après l'élection des nouveaux conseillers fédéraux). Après tout, Furgler s'était bien déchargé sur Brugger du dossier de l'avortement; il reprendrait cette fois l'affaire d'un autre; il faudrait avoir bien mauvais esprit pour y voir autre chose qu'un sympathique esprit collégial.

Evidemment, l'arrivée de Kurt Furgler, dont le rythme et le style de travail ont de quoi secouer

tout un département fédéral, va provoquer quelque remue-ménage à l'Economie publique, et d'abord chez les grands barons: le secrétaire d'Etat Paul Jolles pourrait bien éprouver le besoin d'avancer de quelques mois le moment de sa retraite, tandis que Jean-Pierre Bonny, qui ne désespère toujours pas, ouvrira un bureau de conseil d'entreprises — en matière de politique d'implantation ou de gestion du personnel sans doute. Quant à Jean-Claude Piot, il pourrait bien céder prématurément sa place à l'un de ses sous-directeurs, le démocrate-chrétien Hans Popp par exemple. Ainsi, le commerce extérieur, l'OFIAMT et l'agriculture changeraient de tête. Le secrétariat général pourrait rester ce qu'il est, c'est-à-dire à majorité démocrate-chrétienne, et l'Office pour les questions conjoncturelles garder sans dommage son directeur socialiste rose pâle, Waldemar Jucker, qui semble avoir définitivement oublié le temps où il assumait le secrétariat économique de l'Union syndicale suisse.

Enfin, autre conséquence du scénario envisagé: le fauteuil n° 189 du Conseil national, présentement occupé par M. Friedrich, devrait devenir celui de Richard Reich, directeur de la Société pour le développement de l'économie suisse; une société dont le libéral genevois Gilbert Coutau, conseiller national depuis 1979, est le secrétaire romand. Quand le grand chef de l'office de propagande pro-Vorort siégera à son tour sous la Coupole, le simple secrétaire romand devra s'accrocher — ou bien se replier plus tôt que prévu sur le Conseil des Etats où le tout-Genève libéral tient à «mieux» occuper le siège de M^{me} Bauer-Lagier.

L'AVERTISSEMENT SCHUBARTH

Les socialistes vont-ils contribuer au déclenchement de toutes ces péripéties en votant pour Rudolf Friedrich, l'ancien président de la Commission des affaires militaires, celui qui monte à la tribune seulement pour parler engins et conflits, celui qui ne rate pas une occasion pour combattre l'ini-

tiative socialiste en faveur du référendum facultatif pour les dépenses d'armement? La réponse à cette question n'a aucune espèce d'importance, sauf pour les gens qui ignorent la composition politique de l'Assemblée fédérale ou ont de la peine à effectuer l'opération élémentaire (246: 2) + 1: l'arithmétique permet à la droite d'imposer son candidat, mais interdit à la gauche d'en faire autant. A l'intention de ceux qui ne sauraient pas compter, la majorité bourgeoise vient du reste de procéder à une petite démonstration lors de la dernière session des Chambres, à l'occasion de l'élection d'un juge fédéral: le groupe socialiste avait proposé Martin Schubarth, pénaliste reconnu, et les autres partis appuyaient la consigne de vote — comme cela se fait d'habitude. Or le résultat, qu'on présumait acquis après diverses conversations de couloir, sonna carrément sec: M. Schubarth, qui avait commis le «crime» de défendre des occupants de Kaiseraugst, passa avec 119 voix seulement, et malgré 84 suffrages éparpillés sur d'autres socialistes non candidats. Avertissement clair et net, démonstration de force tout juste mesurée pour éviter un couac dans le concert Friedrich.

Rendez-vous donc pris pour le 8 décembre 1982, 08 h. 00.

NOTES DE LECTURE

L'histoire par la bande (dessinée)

Le canton du Tessin est, à notre connaissance, le premier à disposer d'un album de bandes dessinées relatant les grands traits de son histoire, des origines à 1848¹.

La plupart des Suisses n'ont que de rares notions de la vie de ce canton méridional. La BD éditée par le principal quotidien du canton les mènera probablement de découverte en découverte: occupation suisse, révolte dans la Levantine, peu après l'action du major Davel dans le canton de Vaud, puis indépendance aux temps de la Révolution française,

autant d'étapes qui expliquent l'histoire plus récente². On découvrira aussi que la Restauration fut une réalité au Tessin; pour résister aux aspirations libérales, des représentants du gouvernement se rendirent deux fois à Milan pour demander l'appui du gouverneur militaire autrichien. A noter aussi: le fascicule est complété par un résumé de l'évolution de l'histoire suisse préparé en 1916 par Gonzague de Reynold.

Pour compléter notre image de la «latinité» helvétique.

C. F. P.

¹ Gualtiero Schiffino + Marco Torricelli: Storia del Cantone Ticino dalle origini al 1848. Edizione Corriere del Ticino, Lugano.

² Attention: dans notre texte (DP 652, 23.9.1982) consacré au procureur du Sotto Ceneri, Paolo Bernasconi, nous avons pêché par manques de nuances entre libéraux et radicaux! En fait, se concurrencent le «Dovere», organe officiel du «Partito liberale radicale ticinese» et la «Gazzetta ticinese» — «il più antico quotidiano della Svizzera italiana d'ispirazione liberale». Dont acte! Quelle richesse de pouvoir compter sur ses lecteurs pour de telles mises au point.

A SUIVRE

Le district du Lac du canton de Fribourg parle allemand, mais il existe une minorité française dans la région du Haut-Lac. Pour combien de temps encore? En attendant, comme le relève «Die Zeitlupe», mensuel de langue allemande du Parti socialiste fribourgeois, la communication, sur cette portion du pays fribourgeois, fait problème...

* * *

Même la gratuité ou la quasi-gratuité d'un journal ou d'une revue exige, de temps en temps, une modification de la présentation. C'est la manœuvre à laquelle vient de procéder l'hebdomadaire bâlois «Doppelstab». Idem pour le mensuel romand «Trente Jours».

* * *

Un fascicule à étudier: le numéro de septembre de la «Revue suisse d'économie politique et de statistique». Il reproduit les textes de l'assemblée annuelle de la société éditrice, centrés sur le sujet: régulations étatiques et politique d'entreprise.

Désorganisation fédérale

On a rarement vu un débat si mal emmanché et si mal mené que celui de la semaine dernière au Conseil national à propos de la loi sur l'organisation de l'administration. Débat coincé en fin d'après-midi mercredi soir et terminé à la hâte le surlendemain aux aurores, juste avant les votations finales. Débat confus à souhait, qui a finalement abouti à un curieux vote global, malgré les hurlements libéraux et les hésitations du rapporteur francophone, Laurent Butty le Magnifique (qu'il croit). Le plus beau dans cette affaire de (dés)organisation, c'est qu'elle n'aurait au fond jamais dû venir devant le Parlement, qui s'en mêle pour de simples raisons formelles. Au reste, et jusqu'à nouvel ordre, le Conseil fédéral reste maître de la manière dont il organise son administration.

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La répétition de l'histoire

«Il y a quelque chose de déprimant à découvrir, si longtemps après, que la glorieuse page d'histoire de la mob 39-45 ne reflète qu'une partie — la plus exaltante — de cette époque angoissante. Le reste, dont nous n'avons pas à nous montrer particulièrement fiers, fait doucement surface. Et ce qui apparaît laisse comme un arrière-goût de cendres», écrit Jean-Luc Ingold dans la *Tribune de Lausanne*, pour préfacer un article de Roger de Diesbach consacré à l'ambassadeur de Suisse à Budapest, Carl Lutz, qui dans les années 40 sauva la vie à 50 000 Juifs en leur procurant des visas contrairement aux instructions qu'il avait reçues.

Enchaînant sur ce que je disais la semaine dernière au sujet des *réfugiés turcs* menacés d'expulsion à

Aarau, je dirais qu'il y a quelque chose de plus déprimant encore: c'est de découvrir que les mêmes erreurs peut-être se répètent, auraient tendance à se répéter, et la même étroitesse, et le même manque de générosité, entraînant à moyenne et à longue échéance les mêmes conséquences fâcheuses pour notre pays, la même atteinte à l'honneur, à notre image de marque, et finalement à nos raisons d'être — car enfin, qu'est-ce qu'être Suisse et qu'est-ce que la Suisse, si elle n'est pas le pays de l'accueil et de la tolérance? où sont nos justifications?

Quoi qu'il en soit, belle série d'articles que celle de Roger de Diesbach dans la «TLM» des 5 septembre et jours suivants (trompé par le titre du premier article: «La Suisse roulée par Staline» «Nos 9600 internés russes en Sibérie!», accompagné d'une photo montrant trois réfugiés de l'armée Vlassov reconduits à la frontière, j'en avais conclu à la légère et de manière erronée que l'auteur confondait les soldats soviétiques et les Russes blancs de Vlassov, qui combattaient aux côtés des armées hitlériennes — tous mes regrets!).

Le dernier article consacré à Lutz est tout particulièrement remarquable, car s'il n'est pas le seul à avoir fait passer les impératifs de la conscience et de l'humanité avant les consignes reçues, Lutz, plus qu'un autre, n'a pas été réhabilité ou plutôt reconnu. Je n'en veux pour preuve que le beau livre d'Alfred Häsler, *Das Boot ist voll*, qui propose les photos de Gertrud Kurz, de la Sœur Anna Pflüger, du Dr Emil Oprecht (entre autres) et leur consacre plus ou moins de lignes, alors que Lutz n'est que mentionné (p. 305 de l'édition allemande), aux côtés de Fritz Wartenweiler, de Paul Lachenal, du pasteur Thurneysen, du professeur bâlois Wilhelm Vischer, etc.

«Il avait sauvé 50 000 vies», titre la TLM — «L'ingratitude de Berne».

En effet, bien loin d'être honoré, Carl Lutz dut passer des années pour obtenir le remboursement de son mobilier et des autres biens qu'il avait perdus lors du siège de Budapest par les bombes et le pillage. Encore n'obtint-il que 18 000 francs sur les

41 000 francs (somme pourtant modeste) qu'il réclamait. «A part sa commune d'origine (Walzhäusen en Appenzell) qui le nommera bourgeois d'honneur, écrit Roger de Diesbach, Lutz ne recevra des signes de gratitude que de l'étranger. A son retour en 1945, la Suisse se borne à le nommer «consul de carrière» avec 550 francs d'augmentation.» En revanche, il fut décoré par l'Allemagne fédérale et par les autorités israéliennes...

Et il faudrait parler aussi de ce gendarme saint-gallois, dont le nom m'échappe, qui «coupable» des mêmes crimes que Lutz, fut purement et simplement mis à pied!

J. C.

LESSIVE

Il y a recrues et recrues

Geste étonnant de solidarité concrète: en 1914 est créée la «Lessive de Guerre»; sous ce signe, dans plusieurs grandes villes de Suisse, des femmes de bonne volonté se réunissent tous les jours pour s'occuper du linge de soldats suisses. L'action se poursuit pendant la Deuxième Guerre mondiale. Puis, avec la paix, la «Lessive de Guerre» devient la «Lessive du Soldat».

Aujourd'hui — honneur à la Suisse romande — ne subsiste plus que l'association de Lausanne qui s'occupe du linge pour toutes les écoles de recrues et d'officiers des différentes armes de notre pays: une équipe de dames bénévoles se réunit les lundi et jeudi matin pour trier, marquer, repasser et raccommorder (le linge est lavé par un salon-lavoir). Bénéficiaires: le plus souvent des Suisses de l'étranger ou des jeunes gens qui n'ont pas de famille, mais qui n'émargent à ce service qu'avec une autorisation expresse de leur commandant. En 1981, ont été ainsi triés, repassés et raccommodés 853 chemises, 2000 caleçons et camisoles, 2772 paires de chaussettes, 645 pullovers et trainings. Un total précis et encourageant. Nulle mention pourtant de linge féminin. Encore une odieuse discrimination à l'endroit des femmes servant sous le drapeau suisse? La question est posée.